

L'ECOLE DE DROIT DE LA SORBONNE DE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

propose

UNE FORMATION D'EXCELLENCE POUR L'OBTENTION DU TITRE DE *JURIS DOCTOR* (JD)

DES UNIVERSITES PARTENAIRES COLUMBIA ET CORNELL

Conjointement organisée par l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les Universités de Columbia, d'une part, et de Cornell, d'autre part, la double formation en droits français et américain de l'Ecole de droit de la Sorbonne bénéficie d'une grande expérience, reconnue dans le monde universitaire comme dans celui des affaires. Le partenariat de trois universités parmi les plus prestigieuses du monde, confère à ce cursus une reconnaissance inégalée, en France et aux Etats-Unis.

UNE FORMATION SIMULTANEE

Les deux années passées aux Etats-Unis et l'obtention d'un master en France et assurent l'acquisition d'une double culture juridique et favorisent le développement d'une ouverture d'esprit indispensable pour la pratique des affaires internationales.

Le premier avantage de cette double formation est de donner accès à deux des universités américaines les plus prestigieuses et les plus sélectives dont le diplôme est la clé pour des carrières de très haut niveau.

De surcroît, cette formation a le mérite de permettre un important gain de temps par rapport au choix de suivre une formation successive dans les deux pays (l'obtention du grade de *juris doctor* aux Etats-Unis nécessite l'accomplissement de trois années d'études et est en principe réservée aux étudiants américains ayant achevé quatre années d'études universitaires et passé avec succès le LSAT).

Précisons que le *JD* est le diplôme de droit reconnu aux Etats-Unis, indispensable à quiconque se destine à la pratique du droit sur le territoire.

En outre, la constitution d'un petit groupe d'étudiants soumis à des régimes adaptés de cours et d'examens favorise le travail en commun en même temps qu'elle permet de développer un esprit de solidarité au sein de chaque promotion et un réseau de relations utiles.

UNE FORMATION COMPLETE

Les matières étudiées dans l'Université partenaire sont les matières fondamentales qui, traditionnellement enseignées dans la langue, les usages et la méthode du pays, assurent une formation complète en droit américain. Un effort important d'adaptation et de travail est exigé des étudiants sélectionnés.

Programme des enseignements et des examens aux Etats-Unis

Les deux premières années, les étudiants suivent les matières fondamentales du droit américain : Procédure civile ; Droit constitutionnel ; Droit des contrats ; Droit pénal ; Introduction à la pensée juridique ; Droit des biens ; Responsabilité extra-contractuelle, etc.

Ces matières sont notées par des A (A+, A, A-), B (B+, B, B-), C ou F. Elles peuvent aussi être notées par des CR (Credit) ou P (Pass), ce qui signifie dans les deux cas que les crédits seront accordés pour la matière considérée. Les crédits par matière sont également octroyés aux étudiants obtenant des A, B ou C dans l'ensemble des matières fondamentales passées à l'examen en fin de semestre. La note F est en revanche susceptible d'ajourner les étudiants l'ayant obtenue à l'une des épreuves. Les étudiants peuvent obtenir des prix ou honneurs dans les mêmes conditions que les étudiants américains.

Master 1 et/ou 2 à L'Ecole de droit de la Sorbonne de Paris 1

Les étudiants sélectionnés pourront, au cours de leur dernière année de formation à l'Ecole de droit de la Sorbonne, suivre la formation intégrée leur permettant d'obtenir un M1 et/ou, sous réserve de l'accord du directeur du Master 2 concerné, un M2.

ETUDES POSTERIEURES ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Professions juridiques : conseil, avocat, magistrature, juriste d'entreprise, etc. notamment dans de grands cabinets d'avocats de dimension internationale ;
- Organisations économiques et financières internationales ;
- Institutions communautaires et européennes (Commission européenne, Cour de Justice de l'Union européenne, Parlement européen, etc.) ;
- Diplomatie française ou américaine ;
- Doctorat (en France ou aux Etats-Unis).

Les étudiants du double cursus peuvent se présenter à l'examen d'entrée à l'école du Barreau en France. En effet, les diplômés du programme ont les compétences juridiques nécessaires et sont éligibles pour passer les examens des barreaux français et américain.

La plupart des étudiants américains postulent d'abord pour le barreau de New York (pendant l'été suivant l'achèvement de la double formation). Ils se présentent par la suite à l'examen d'équivalence pour le barreau français. Cette procédure d'équivalence est destinée aux

personnes ayant obtenu le titre d'avocat en dehors de l'Union européenne, cf. <https://www.legifrance.gouv.fr>.

COUT DES ETUDES

Les étudiants inscrits du côté français doivent, dès la première année et alors même qu'ils suivent leurs études aux Etats-Unis, s'inscrire à l'Université Paris 1 en s'acquittant des frais de scolarité français.

Ils devront en outre s'inscrire à l'Université de Columbia ou Cornell et payer les **frais d'inscription** normalement demandés aux étudiants américains ([plus d'informations ici](#)). Tous les **frais de séjour** sont à la charge des étudiants.

Des bourses d'études peuvent être accordées par les Universités partenaires mais cela n'est pas systématique (voir [cette page](#), paragraphe 'Autres bourses d'études ou de recherche à l'étranger'). Les étudiants doivent donc prévoir de payer, pendant deux ans, les frais d'inscription dans l'université américaine au sein de laquelle ils sont admis.

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Les candidats doivent maîtriser suffisamment l'anglais pour pouvoir suivre, dès la première année de formation, les cours dispensés à l'Université de Columbia ou Cornell. Le TOEFL (ou équivalent) avec un score supérieur ou égal à 100 est requis. Les candidats pré-sélectionnés qui seront convoqués à l'entretien oral, doivent fournir des preuves de leur maturité, de leur volonté de travail et de leur capacité d'adaptation aux exigences d'une formation juridique de très haut niveau.

Pour tenir compte des exigences imposées par l'American Bar Association et les Universités partenaires, les candidats anglophones intéressés devront impérativement être **titulaires d'une Licence 3 en droit de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne** (baccalauréat + 3 années de droit) **au moment de leur départ aux Etats-Unis** pour pouvoir obtenir une équivalence permettant de passer le barreau aux Etats-Unis à l'issue de la double formation. L'Université de **Cornell** admet toutefois les candidatures des titulaires d'un **Master 1** de l'Université de Paris 1 (bac+4 années de droit). Il faut donc être inscrit en droit à Paris 1, soit en Licence 3 (pour les programmes avec Cornell et Columbia) soit en Master 1 (pour le programme avec Cornell), l'année de la candidature au programme.

Les deux années complémentaires passées avec succès dans l'une des deux Universités américaines partenaires permettront la délivrance du titre requis des étudiants américains pour devenir avocat aux Etats-Unis : le *Juris Doctor (JD)*.

Les candidats devront **nécessairement valider une année complémentaire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à l'issue du cursus effectué dans l'Université américaine**, leur permettant ainsi d'obtenir un Master 1 ou 2 en droit (M1, s'ils sont partis aux Etats-Unis après avoir obtenu leur L3 ; M2, s'ils sont partis après leur M1).

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

En France, le recrutement s'opère en deux temps : d'abord sur dossier (**date limite : 21 décembre 2018**) ; puis à la suite d'un entretien en anglais devant une commission composée de Professeurs des Université de Paris 1, Columbia et Cornell (courant **février 2019**).

Outre l'aptitude linguistique, qui est une condition nécessaire, les principaux critères de choix résident dans la motivation, la maturité et les résultats universitaires du candidat.

Compte tenu du nombre limité de places disponibles, les candidats non retenus sont invités à présenter leur dossier dans le cadre des échanges LL.M. de notre école de droit (partenariats avec Cornell, Fordham, Cardozo, WUSL et Boston College).

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE ?

Les étudiants doivent télécharger le dossier de candidature en ligne dès le mois de novembre, à cette page : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ufr07/licences-et-masters-1-en-droits-francais-et-etrangers/>

Ce dossier devra être retourné complet à l'adresse :
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Ecole de droit de la Sorbonne
Julie Dautriat / Bureau 303
12, Place du Panthéon 75005 Paris

Pour tout renseignement complémentaire, contacter par email [Mme Dautriat](#) ou [Mme Robin-Olivier](#).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le cursus a été créé à l'initiative du M. le Prof. Xavier Blanc-Jouvan, du côté français, et il est aujourd'hui dirigé par Mme la Prof. Sophie Robin-Olivier.

Du côté américain, le cursus a été créé à l'initiative des Prof. Hans Smit (Columbia) et John James Barcelo (Cornell). Il est actuellement dirigé par les Directeurs des études M. Adam Kolker (Columbia) et Mme Laura Spitz (Cornell).

ALUMNI INTERVIEWS

« Le programme de double diplôme franco-américain offre une opportunité unique d'être confronté à deux systèmes juridiques différents mais complémentaires. En plus de l'indéniable enrichissement personnel qu'il procure, il permet d'acquérir les connaissances indispensables à la pratique du droit en France et aux Etats-Unis et permet donc d'envisager une carrière dans chacun de ces pays. »

Xavier Vamparys, avocat aux barreaux de Paris et New-York, Promotion 1991.

« Le programme de double diplôme de Paris 1 est le meilleur (et le seul) moyen pour un étudiant américain d'avoir une formation complète en droit français. Avoir une connaissance approfondie du « droit civil » a été inestimable pour mon travail au sein de la branche d'arbitrage international chez Sherman & Sterling, et je recommande ce programme à tout juriste américain intéressé par le travail à l'international. »

Will Kirtley, Sherman & Sterling, Paris, Promotion 2004.

« La double maîtrise franco-américaine offre d'inestimables opportunités à ses diplômés. En effet, bien que pour un étudiant américain il existe plusieurs programmes internationaux en droit, la double maîtrise est la seule qui offre un cursus complet en droit français et américain, ouvrant la possibilité de travailler dans les deux principaux pays de droit civil et de common law. Que ce soit en droit des affaires ou en contentieux internationaux, les diplômés de la double maîtrise apportent des connaissances de haut niveau à leurs clients. »

Marc Suskin, Latham & Watkins, Promotion 2005.

« La Maîtrise franco-américaine de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Columbia Law School est une porte d'entrée vers une carrière de juriste international. Novateur, unique et professionnalisant, ce programme permet à ses participants d'anticiper l'internationalisation du marché du travail, de prendre plusieurs longueurs d'avance dans leur vie professionnelle et d'élargir considérablement leur horizon culturel. En offrant au terme de quatre ans d'études un Juris Doctor américain et une Maîtrise en Droit français de deux universités prestigieuses et mondialement reconnues, le programme donne l'opportunité unique de maîtriser deux systèmes juridiques différents, le système de Droit Civil français et le système de Common Law anglo-saxon. C'est un atout extrêmement appréciable dans une carrière de juriste que de pouvoir être une passerelle entre deux continents, entre deux cultures juridiques différentes. Alors que de plus en plus d'étudiants s'orientent vers une expérience à l'étranger, la double maîtrise offre un plus non négligeable en offrant la possibilité de vivre deux ans sur un campus d'une grande Université Américaine de la prestigieuse Ivy League. Deux ans est une durée indispensable pour découvrir New York, dans un environnement d'une très grande richesse intellectuelle, académique et culturelle. Sur un plan personnel, la double Maîtrise m'a permis de m'enrichir intellectuellement et humainement, en rencontrant des étudiants du monde entier, de côtoyer des professeurs de classe mondiale, aussi bien à Paris qu'à New York et d'obtenir deux diplômes reconnus en Europe et aux Etats-Unis. Ma scolarité s'étalant sur quatre ans m'a permis de diversifier mes expériences professionnelles en faisant des stages

à Paris, en Nouvelle-Zélande et à New York. Désormais avocat au barreau de New York, mon insertion professionnelle s'est faite naturellement dans un cabinet d'avocat d'affaires à New York, séduit par le cursus international sur mesure offert par la double Maîtrise. »
Michel Werthenschlag, Promotion 2005.

« Le double diplôme franco-américain est une formidable passerelle vers l'apprentissage et la pratique du droit en France et aux Etats-Unis. Pour les étudiants français, ce programme présente une opportunité unique, celle de poursuivre un Juris Doctor au sein d'une des meilleures facultés de droit des Etats-Unis. La qualité de l'enseignement reçu y est incontestable, et ce programme ouvre la voie vers une carrière en tant que juriste aux Etats-Unis. Après avoir passé le barreau de New York, j'ai ainsi pu intégrer directement le groupe de contentieux d'un cabinet américain à New York. Ce double diplôme est tout aussi reconnu et valorisé en France parmi les meilleurs cabinets français, américains et anglais, et je ne peux que le recommander à tout étudiant français intéressé par un cursus juridique international. »

Emmanuel Gastard, Associate @ Paul Hastings, New York, Promotion 2011.

« Diplômée de la Double Maîtrise Franco-Américaine de Paris 1-Columbia (permettant la délivrance d'un Master Français et d'un Juris Doctor Américain), j'ai passé grâce à l'Université Paris 1 et à ses partenariats d'excellence quatre années des plus enrichissantes de part et d'autre de l'Atlantique. En France, j'ai été sélectionnée après ma double maîtrise à King's College, et à New York, j'ai étudié dans une Ivy League avec les autres étudiants américains, été éditrice du Columbia Journal of European Law et participé au Vis International Arbitration Moot Court ainsi qu'à la création de l'association Society of Law and Ethics.

Je tiens par la présente à remercier les responsables du double-diplôme qui m'ont été d'une grande aide dans le cadre de ma candidature et qui m'ont utilement conseillée et accompagnée dans toutes mes démarches. J'espère pouvoir être à mon tour un soutien pour tous les membres du réseau des JD-Maitrise, futurs et anciens ! »

Nassim Ameli, Promotion 2015.